

# CASQUE EVO® VISTASHIELD® VENTILÉ

## CASQUE DE SÉCURITÉ BLANC/FUMÉ

### ► Description du produit

Le casque EVO® VISTAshield® Ventilé est un casque de chantier avec écran facial optique de classe 1, entièrement rétractable et ajustable. Doté de caractéristiques anti-rayures (K-anti-rayures) et anti-buée (N-anti-buée), il garantit une vision claire et nette dans toutes les conditions de travail. Conçu pour résister aux impacts violents, ce casque offre une protection maximale.

Le harnais à serrage à crémaillère Revolution® Flex, intégré au casque, permet de réduire la pression et d'assurer un ajustement parfait pour un confort tout au long de la journée. Pour une ventilation optimale, le casque en ABS est doté de fentes latérales et arrière qui favorisent une circulation d'air efficace à l'intérieur de la coque. Sa légèreté, sa compatibilité et son bandeau anti-sueur en font un choix confortable pour les travailleurs.



### ► Caractéristiques et avantages

- **Légèreté** : casque léger et compact pour plus de confort avec un poids de 515 g.
- **Harnais textile** : Un harnais en terylène à 6 points.
- **Basane anti-sueur** : en coton Egyptien Chamlon® avec enduit PU poreux, testée sous contrôle dermatologique.
- **Calotte en ABS** : robuste la gamme EVO®Vista® se caractérise par une calotte en ABS extrêmement robuste conçue pour une protection supérieure.
- **La cellule de sécurité** : protège le porteur d'éclats qui pourraient s'introduire entre la lunette et le crâne.
- **Couverture réglable** : Écran facial comme une visière à l'intérieur en polycarbonate de haute performance (réglable en 2 positions ) conçue pour optimiser la couverture du visage sans gêner les mouvements du porteur pour une sécurité optimale
- **Ajustable** : La visière EVO® VISTAshield® est facile à descendre et à remonter. Avec un simple mouvement le porteur peut trouver l'inclinaison optimale pour une protection parfaite du visage.
- **Classe optique 1** : Qualité optique élevée. Sans déformation de la vision (port permanent)
- **Vision panoramique**
- **Lunettes de vue**: Compatible avec les lunettes de vue, le casque EVO® VISTAshield® permet à l'utilisateur de porter ses lunettes correctrices sans risquer de les abîmer.
- **Ventilation** : Ventilation latérale et arrière pour une circulation optimale de l'air à l'intérieur de la coquille.
- **K- anti-rayures** : Résistance aux rayures superficielles de fines particules.
- **N - Anti-buée** : Résistance à la buée.
- **A - Impact**: Impact de haute énergie: 6mm, 0.86g bille tombante à 190m/s.

# CASQUE EVO® VISTASHIELD® VENTILÉ

## CASQUE DE SÉCURITÉ BLANC/FUMÉ

### ► Caractéristique Technique

- Longueur de la visière : 13cm.
- Poids du produit : 540 g.
- Dimension : 29\*22\*14 cm.
- Tour de tête : 530 - 640 mm.
- Micro : visière.
- Résistance à l'impact : 50 Joules.
- Isolation Électrique : 1000V.
- Résistance à la déformation latérale : oui, notation LD.
- Résistance au métal en fusion : oui, notation MM.
- Température Maximale : + 50°C
- Température Minimale : -40°C
- Calotte: en ABS
- Recyclable : Calotte
- Textile : Harnais
- Ajustement de la profondeur : Harnais 3D
- Serrage : crémaillère
- Fentes universelles : pour accessoires
- Ventilation
- BSI Kitemark
- JSP Check
- Protection contre les radiations : Effet de filtration Échelle Nombre – 2C.
- Transmission Lumineuse : Numéro de la teinte oculaire – 1,2.
- Classe optique : 1-qualité élevée pour le port permanent.
- Impact à haute énergie, résiste à une bille de 6 mm, de 0.86 g tombant à 190 m/s. Protection maximale de 190 m/s pour les écrans faciaux : A

- Immédiatement après le symbole de résistance mécanique, La lettre T autorise une exposition aux particules rapides à des températures extrêmes (-5°C/+55°C). Facultatif : T
- Résistant aux dommages de surface par les particules fines (facultatif) : K
- Résistance à la buée (facultatif)
- Normes : EN 397 • EN 50365 • EN 166 • EN 170 • ANSI Z87.
- Homologation : Certificat CE n°696577, établi par l'organisme certificateur britannique BSI

### ► Applications

Conseils et recommandations uniquement à caractère indicatif qui ne doivent pas être considérés comme un substitut à une évaluation complète des risques :

- Construction et infrastructures
- Hôpitaux, soins de santé et produits pharmaceutiques
- Sous-traitants des services aux collectivités

